



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

CBD/WG2020/4/L.1
21 juin 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION
NON LIMITÉE SUR LE CADRE
MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR
L'APRÈS-2020

Quatrième réunion
Nairobi, 21-26 juin 2022

PROJET DE RAPPORT

Contexte

1. La quatrième réunion du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 s'est tenue à Nairobi du 21 au 26 juin 2022.

PARTICIPATION

2. Ont participé à la réunion les représentants des Parties et Gouvernements suivants: [*à compléter*]
3. Des observateurs des organismes des Nations Unies, des institutions spécialisées, des secrétariats de conventions et d'autres organismes suivants ont également participé à la réunion : [*à compléter*]
4. Les organisations suivantes étaient également représentées : [*à compléter*]

POINT 1. OUVERTURE DE LA REUNION

5. La réunion a été ouverte à 10h20 par le coprésident, Basile van Havre.
6. Les déclarations d'ouverture ont été faites par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Inger Andersen ; le Ministre de l'écologie et de l'environnement de la Chine, Huang Runqiu et la Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, Elizabeth Maruma Mrema.
7. Mme Andersen a déclaré que les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, en accord avec celles de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et d'autres processus scientifiques, selon lesquelles la biodiversité et les écosystèmes sont menacés d'extinction en raison du réchauffement climatique, démontrent la nécessité d'un cadre mondial porteur de transformation en faveur de la biodiversité et de son application sans délai par l'ensemble des gouvernements et de la société. Après la tenue récente de grands forums environnementaux sur les changements climatiques, la désertification, les produits chimiques et les déchets, les projecteurs étaient désormais braqués sur la biodiversité et la Convention y relative. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 jouait un rôle essentiel dans l'action menée pour sortir de la triple crise planétaire liée aux changements climatiques, à la perte de biodiversité ainsi qu'à la pollution et aux déchets. Mme Andersen a souligné les domaines dans lesquels des progrès étaient nécessaires au cours de la réunion, notamment en ce qui concerne la définition de l'ambition et de la mesurabilité, le renforcement de la planification, la présentation de rapports, le suivi, la mobilisation des ressources et l'information sur le séquençage numérique

des ressources génétiques. Tout en reconnaissant qu'il n'était pas toujours facile de trouver un terrain d'entente, elle a souligné que la planète et la santé humaine étaient gravement menacées par la perte de biodiversité et a exhorté les participants à la réunion à fournir un dernier effort en vue de la Conférence des Parties, afin de définir un cadre favorisant l'épanouissement des êtres humains et de toutes les autres espèces.

8. M. Huang, s'exprimant au nom de la présidence de la Conférence des Parties, a remercié le Gouvernement kényan pour la qualité des préparatifs de la réunion. Notant les progrès constants réalisés dans le processus de conservation de la biodiversité mondiale, grâce aux efforts et aux contributions de tous, il a averti que le déclin en cours de la biodiversité mondiale n'avait cependant pas été fondamentalement enrayer et a exhorté toutes les Parties à ne ménager aucun effort pour inverser le processus. Rappelant que le Président chinois, Xi Jinping, avait annoncé la création du Fonds pour la biodiversité de Kunming et la contribution de son pays à hauteur de 1,5 milliard de yuans, M. Huang a déclaré que ce fonds et l'adoption de la Déclaration de Kunming (CBD/COP/15/5/Add.1) avaient donné un fort élan politique aux consultations sur le cadre mondial de la biodiversité. En mars 2022, à la deuxième partie de la troisième réunion du groupe de travail, les Parties avaient affiché une volonté commune de rechercher un terrain d'entente tout en mettant de côté les points de divergence, posant ainsi une base solide pour les négociations de suivi. M. Huang a dit espérer que les Parties profitent de la réunion pour renforcer leur volonté politique d'adopter le cadre et faire avancer de manière substantielle des sujets clés tels que l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et la mobilisation des ressources, ainsi que pour convenir d'un texte définitif concernant le cadre. En dépit des divergences rencontrées dans les négociations sur le texte, toutes les Parties étaient fortement déterminées à renforcer la conservation de la biodiversité mondiale et à lancer la restauration de la biodiversité avant 2030. M. Huang a exprimé l'espoir que toutes les parties, dans l'esprit de la coopération internationale et du multilatéralisme, collaborent à la construction d'un système de gouvernance mondiale de la biodiversité juste et raisonnable, au sein duquel chaque partie assume ses responsabilités.

9. Mme Mrema a souhaité la bienvenue aux participants à la quatrième réunion, qui était à nouveau tenue au Kenya, site de la première réunion du Groupe de travail en 2019 et qui, en tant que berceau de l'humanité, constituait le cadre idéal pour amener les Parties à s'engager à nouveau dans la tâche essentielle qui les attendait. Elle a remercié le Président de la Conférence des Parties. M. Runqiu, pour son rôle moteur, avec ses collègues, dans la préparation de la réunion. Elle a également remercié le PNUE et l'Office des Nations Unies à Nairobi d'avoir accueilli la réunion et a félicité les présidents des organes subsidiaires pour leur rôle de chef de file de ces organes, lesquels ont élaboré des recommandations clés qui contribueront à créer le programme post-2020 devant être adopté par la Conférence des Parties. Elle a remercié chaleureusement les Parties ayant financé la réunion - Allemagne, Australie, Canada, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union européenne, ainsi que les nombreux autres donateurs qui ont contribué à couvrir les frais de participation des représentants des pays en développement et des pays à économie en transition : Australie, Autriche, Canada, Finlande, Allemagne, Nouvelle-Zélande, Norvège, Slovaquie et Suède, ainsi que des représentants et experts des peuples autochtones et des communautés locales : l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, Malte, Monaco, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni, ce qui avait permis de réunir le plus grand nombre de représentants jamais présents à une telle réunion. Cela étant, face au manque de fonds requis pour la réunion, Mme Mrema a exhorté les autres donateurs à se mobiliser.

10. Au cours des quelque quatre années écoulées depuis la quatorzième réunion de la Conférence des Parties et l'adoption de la décision historique qui avait mis en branle le processus actuel, beaucoup avait été fait, améliorant la visibilité de la biodiversité sur la scène internationale et attirant une attention politique accrue sur cette question dans les principaux forums. Les appels publics à l'action en faveur de la protection de la nature - portés par la jeunesse mondiale - étaient chaque jour plus forts, alors que la nature continuait à être touchée par les effets de la perte de biodiversité. Bien qu'une base solide ait été posée pour les travaux de la réunion actuelle, beaucoup restait à faire pour parvenir à un accord susceptible d'infléchir la courbe de la perte de biodiversité, de contribuer à la réalisation de la décennie d'action et de favoriser le développement durable, ainsi que de faciliter la concrétisation de la vision 2050 de la Convention. Une grande importance

était donc accordée à la réunion actuelle, ultime chance, avant la deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, pour non seulement définir le cadre mais aussi faire la preuve de la force de la coopération internationale et du multilatéralisme.

11. Elle a annoncé qu'en raison des préoccupations constantes liées à la pandémie mondiale en cours, la Chine, avec l'appui du Bureau et après des consultations avec le Bureau, le secrétariat et le Gouvernement canadien, avait décidé de déplacer la deuxième partie de la réunion de la Conférence des Parties à Montréal, au Canada, où elle se tiendrait du 5 au 17 décembre 2022.

12. La représentante du Canada a déclaré que son pays était fier d'accueillir le secrétariat de la Convention à Montréal et a souhaité la bienvenue aux participants dans cette ville pour la deuxième partie de la quinzième Conférence des Parties. Notant que près d'un million d'espèces dans le monde étaient menacées d'extinction, elle a souligné la nécessité urgente d'une action mondiale pour mettre fin à la perte de biodiversité et inverser la tendance. À cette fin, le Canada se réjouissait de collaborer avec la Chine, en tant que pays titulaire de la Présidence de la Conférence, et avec toutes les Parties en vue d'adopter un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ambitieux.

13. La représentante de la présidence de la Conférence des Parties, Zhou Guomei, a remercié le Canada d'avoir gracieusement offert d'accueillir la deuxième partie de la quinzième session de la Conférence. Elle a déclaré que cette décision n'avait pas été facile à prendre, dans un délai aussi court, et que la Chine était donc particulièrement reconnaissante au Directeur exécutif du PNUE, à la Secrétaire exécutive de la Convention, au secrétariat, au Bureau et aux Parties pour leurs conseils et leur soutien.

14. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants d'Antigua-et-Barbuda (au nom du groupe Amérique latine et Caraïbes), de la France (au nom de l'Union européenne et de ses 27 États membres), du Koweït (au nom de la région Asie-Pacifique), de la Nouvelle-Zélande (au nom de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Islande, d'Israël, du Japon, de Monaco, de la Norvège, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse) et du Sénégal (au nom du groupe africain).

15. Des déclarations ont également été faites par le Costa Rica, s'exprimant au nom d'un groupe diversifié de 48 pays en développement et développés, constituant la High Ambition Coalition ; la Colombie, s'exprimant également au nom du Chili, du Costa Rica, du Mexique et du Pérou ; et l'Allemagne, s'exprimant en sa qualité de titulaire de la présidence du Groupe des Sept.

16. Le représentant de l'Ukraine, demandant que sa déclaration soit consignée, a déclaré que la guerre lancée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui n'avait pas été provoquée et était injustifiée, était également une atteinte à l'environnement, causant de graves dommages au patrimoine naturel. Il a expliqué que le bombardement des dépôts de carburant et des conduites de gaz mettait en danger les écosystèmes, et des risques environnementaux résultaient de la dispersion de métaux lourds d'origine militaire et de matières dangereuses toxiques. Il a précisé que les habitats détruits, y compris ceux d'espèces rares et menacées, prendraient de nombreuses années à être restaurés. Les dommages concernaient une vaste zone, de plusieurs millions d'hectares, de réserves naturelles et de biosphère, de parcs nationaux et d'autres zones protégées constituant des zones sensibles en matière de biodiversité. Il a conclu en prévenant que la guerre sur le continent européen constituait une menace existentielle pour le monde entier et représentait un défi inédit et durable en matière de protection de l'environnement et de l'habitat humain.

17. Le représentant de la Fédération de Russie, exerçant son droit de réponse, a déclaré que, conformément à son mandat, la Convention sur la diversité biologique, et plus encore ses organes de travail, ne devaient pas être impliqués dans les débats relatifs aux conflits, qui étaient la prérogative du Conseil de sécurité, et que les déclarations des représentants de l'Ukraine, de l'Union européenne et de la Nouvelle-Zélande, au nom d'un groupe de pays, constituaient une violation directe de ce mandat. Il a déclaré que la question des conflits armés n'avait jamais été discutée auparavant lors des réunions organisées dans le cadre de la Convention et qu'il ne voyait pas pourquoi une exception devrait être faite pour l'Ukraine. Les déclarations des représentants susmentionnés témoignaient ainsi, selon lui, de l'érosion de la Convention en tant que tribune mondiale de discussion par les États membres des questions environnementales liées à la

biodiversité. Le traitement de questions de protection de l'environnement et de conservation de la biodiversité devrait unir les pays, et non les diviser.

18. Des déclarations ont également été faites par les représentants des organisations suivantes au nom des principaux groupes et parties prenantes : Forum international des autochtones sur la biodiversité (FIAB) ; Assemblée des femmes de la Convention sur la diversité biologique ; Global Youth Biodiversity Network (GYBN) ; Alliance CDB ; BirdLife International, au nom d'un groupe de dix organisations non gouvernementales ; Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec, au nom du groupe de parties prenantes des gouvernements locaux et infranationaux ; Business for Nature Coalition ; et Fondation Finance for Biodiversity.

19. Une déclaration a été faite par la Secrétaire générale de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Ivonne Higuero, au nom du Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité, concernant le rôle de ces conventions dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. En outre, une déclaration a été faite par le directeur général et président du Fonds pour l'environnement mondial, Carlos Manuel Rodriguez, par liaison vidéo, concernant la conclusion de la huitième reconstitution du Fonds fiduciaire du Fonds pour l'environnement mondial et le soutien qu'il apportera au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

POINT 2. ORGANISATION DES TRAVAUX

Adoption de l'ordre du jour

20. À la première plénière de la réunion, le mardi 21 juin 2022, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour suivant sur la base de l'ordre du jour provisoire (CBD/WG2020/4/1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation des travaux.
3. Rapports des Présidents des organes subsidiaires de la Convention.
4. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
5. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport.
8. Déclaration de clôture.

Élection du bureau

21. À la première séance plénière de la réunion, le Groupe de travail a noté que le Bureau de la Conférence des Parties ferait fonction de Bureau du Groupe de travail et a décidé que Leina Al-Awadhi (Koweït) assumerait le rôle de rapporteuse de la réunion.

Organisation des travaux

22. À la première séance plénière de la réunion, le Groupe de travail a examiné l'organisation des travaux proposée par les coprésidents, telle qu'elle figure dans l'ordre du jour provisoire annoté (CBD/WG2020/4/1/Add.1) et dans la note de scénario élaborée par les coprésidents (CBD/WG2020/4/1/Add.2).

POINT 3. RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA CONVENTION

23. À la première séance plénière de la réunion, le mardi 21 juin 2022, le Groupe de travail a entendu les rapports sur les travaux intersessions des présidents de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et de

l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Le Groupe de travail était saisi des rapports de l'Organe subsidiaire chargé de l'application sur sa troisième réunion (CBD/SBI/3/21) et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur sa vingt-quatrième réunion (CBD/SBSTTA/24/12). La Présidente de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, Charlotta Sörqvist, a rendu compte des travaux de cet organe à la deuxième partie de sa troisième réunion, ainsi que des travaux intersessions, notamment l'atelier sur les options visant à améliorer les mécanismes de planification, de surveillance, d'établissement de rapports et d'examen pour renforcer l'application de la Convention et du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/ID/WS/2022/1/3) et les consultations informelles sur la mobilisation des ressources (CBD/WG2020/4/INF/6). Le Président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, Hesiquio Benitez Diaz, a ensuite rendu compte par liaison vidéo des travaux de cet organe à la deuxième partie de sa vingt-quatrième réunion, ainsi que des travaux intersessions, notamment une analyse technique des indicateurs proposés pour le cadre de surveillance du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/ID/OM/2022/1/INF/3) élaborée pour l'atelier d'experts sur le cadre de surveillance de ce cadre qui se tiendra à Bonn du 29 juin au 1er juillet 2022

POINT 4. CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITE POUR L'APRES-2020

24. À la deuxième séance plénière de la réunion, le mardi 21 juin 2022, le Groupe de travail a abordé le point 4 de l'ordre du jour. Lors de l'examen de ce point, le Groupe de travail était saisi du premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/3/3), du projet d'éléments d'une éventuelle décision rendant opérationnel le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/3/3/Add.3), des résultats des travaux du groupe de travail à la deuxième partie de sa troisième réunion (CBD/WG2020/3/7), du glossaire relatif au premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/4/2), et des réflexions des coprésidents à la suite de la première session de la troisième réunion du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/3/6). Le Groupe de travail était également saisi des documents d'information suivants : observations et réflexions des co-responsables des groupes de contact 1 à 4 sur les résultats de la reprise de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/4/INF/1) et notes scientifiques sur les cibles, les objectifs et le suivi à l'appui des négociations sur le cadre mondial (CBD/WG2020/4/INF/2).

25. Le coprésident a présenté le point 4 de l'ordre du jour, relatif au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en se félicitant des progrès accomplis dans l'élaboration du cadre, principalement par l'intermédiaire des groupes de contact lors de sa troisième réunion. Notant que les différentes parties du cadre se trouvent à différents stades de développement, il a souligné les domaines auxquels il convient d'accorder de l'attention lors de la présente réunion et a suggéré le modus operandi approprié pour leur examen. Il a également fait le point sur la question des jalons et a attiré l'attention sur la proposition présentée à la réunion sur cette question (CBD/WG2020/4/INF/5). Les représentants ont été invités à prendre en compte les éléments des jalons dans les discussions sur les objectifs, cibles et sections pertinents, comme spécifié dans la proposition. Il a également noté que le glossaire avait été mis à jour et, bien qu'il ne soit pas prévu de négocier le glossaire, s'il était jugé utile de mettre à jour une définition, elle serait dûment mise à jour.

26. Des déclarations ont été faites par le Brésil et la Norvège.

27. Lors de la troisième session plénière de la quatrième réunion, le vendredi 24 juin 2022, le Groupe de travail a entendu les rapports des co-responsables des groupes de contact, sur le travail effectué dans les groupes de contact.

28. Les coprésidents ont ensuite examiné l'état d'avancement du cadre et ont exposé une approche suggérée pour la suite des travaux.

29. La réunion était saisie d'un projet d'éléments d'une éventuelle décision opérationnalisant le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/3/3/Add.3), qui avait déjà été mis à la disposition du groupe de travail lors de la première partie de sa troisième réunion et avait ensuite été révisé à la lumière des commentaires formulés à ce moment-là. Toutefois, en raison de contraintes de temps, il n'a

pas été examiné plus avant lors de la deuxième partie de cette réunion. Les coprésidents ont invité le Groupe de travail à examiner le projet de décision dans le cadre de sa recommandation à la Conférence des Parties à la deuxième partie de sa quinzième session.

30. Des déclarations ont également été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Australie, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Éthiopie, République démocratique du Congo, France (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres), Iran (République islamique d'), Israël, Japon, Mexique, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pérou, Philippines, République de Corée, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Suisse, Togo, Royaume-Uni et Zimbabwe.

31. Dans leurs déclarations, certaines parties ont demandé que la possibilité leur soit donnée de soumettre des contributions écrites supplémentaires pour le projet de décision.

32. Une déclaration a été faite par le représentant du Saint-Siège.

33. D'autres déclarations ont été faites par les représentants des peuples autochtones et des communautés locales, s'exprimant également au nom du FIAB ; le GYBN, au nom des jeunes ; le Caucus des femmes de la CDB, au nom des femmes ; l'Agroecologia Universidad Cochabamba, État plurinational de Bolivie, au nom du secteur universitaire et de la recherche ; et le Fonds mondial pour la nature, au nom des organisations non gouvernementales.

POINT 5. INFORMATION DE SEQUENÇAGE NUMERIQUE SUR LES RESSOURCES GENETIQUES

34. À la deuxième séance plénière de la réunion, le mardi 21 juin 2022, le Groupe de travail a examiné le point 5 de l'ordre du jour. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail était saisi des résultats de sa troisième réunion (recommandation 3/2) figurant dans le rapport sur la deuxième partie de sa troisième réunion (CBD/WG2020/3/7), d'une note de la Secrétaire exécutive sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (CBD/WG2020/4/3) et des résultats des travaux du Groupe consultatif informel des coprésidents et d'autres activités pertinentes (CBD/WG2020/4/INF/4).

35. Une déclaration a été faite par le co-responsable du groupe consultatif informel des coprésidents sur l'information de séquençage numérique concernant les ressources génétiques, Lactitia Tshitwamulomoni.

36. Lors de la troisième session plénière de la réunion, le vendredi 24 juin 2022, le groupe de travail a entendu un rapport du coresponsable du Groupe de contact sur l'information de séquençage numérique concernant les ressources génétiques.

POINT 6. QUESTIONS DIVERSES

37. [à compléter]

POINT 7. ADOPTION DU RAPPORT

38. Le présent rapport a été adopté lors de la session plénière de la réunion du [à compléter], sur la base du projet de rapport présenté par la rapporteuse (CBD/WG2020/4/L.1).

POINT 8. DECLARATION DE CLOTURE

39. Après l'échange habituel de courtoisies, le Président a déclaré close la deuxième réunion du Groupe de travail à [à compléter] le 26 juin 2022.
